

Règlement des Rencontres Départementales Jeunes de Seine Maritime (RDJ 76)	Adoption : 01/09/2023
	Validité : permanente
4 pages	

Préambule

Ce circuit a pour but de promouvoir la pratique du badminton en compétition chez les jeunes dont la cote du CPPH (classement FFBaD) est inférieure ou égale à 3,0 ainsi que chez les Non-Compétiteur (NC) en leur permettant de jouer plusieurs matches à leur niveau lors de la journée de compétition. Cette compétition s'inscrit dans le cadre des compétitions de type « PromoBad ».

La compétition se déroule en plusieurs tours, chaque match se jouant en un seul set de 21 points. Les résultats sont pris en compte dans le classement conformément au Règlement Général des Compétitions.

Les règlements des compétitions fédérales s'appliquent dans la mesure où ils ne sont pas contredits par les alinéas suivants.

Article 1 : Participants

Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club du département de Seine-Maritime affilié à la FFBaD et être en possession de leur licence de type « Jeune Joueur ».

Sont admis à participer :

- Les minibads et poussins ;
- Les benjamins, minimes et cadets non classés, ou dont la cote au CPPH est inférieure ou égale à 3,0. Cette limite s'applique à chaque journée de RDJ. Le classement pris en compte sera le dernier classement connu à la clôture des inscriptions de chaque journée.

La compétition se dispute en simples uniquement. Chaque joueur n'est admis à jouer que dans le tableau correspondant à sa catégorie d'âge tel que défini ci-dessous :

Tableau	Catégorie d'âge
MB	MiniBad dame et homme
PG	Poussin homme 1 & 2
BG	Benjamin homme 1 & 2
MG	Minime homme 1 & 2
CG	Cadet homme 1 & 2
PF	Poussin dame 1 & 2
BMF	Benjamin dame 1 & 2 et Minime dame 1
MCF	Minime dame 2 et cadet dame 1 & 2

Le nombre de participants est de 3 minimum par catégorie.

Le regroupement Garçons/Filles dans un même tableau est autorisé pour les minibads.

Dans le cas où l'un des tableaux PG (poussin homme 1 & 2) ou PF (poussin dame 1 & 2) comporterait un nombre d'inscrit(e)s inférieur à 3, les deux tableaux PG et PF seraient fusionnés en un tableau PGF regroupant garçons et filles poussins 1 & 2.

Dans les autres catégories, le regroupement Garçons/Filles dans un même tableau n'est pas autorisé.

La compétition sera généralement organisée par trois bassins de pratique géographiquement proches (Le Havre, Rouen et Dieppe) mais le Comité Départemental se réserve le droit de regrouper les bassins en cas d'inscriptions insuffisantes.

Article 2 : Inscriptions

Chaque club devra désigner un correspondant RDJ76 chargé de la communication et des inscriptions. Ses coordonnées seront transmises en début de saison aux responsables RDJ76 du comité.

Les inscriptions seront effectuées obligatoirement et exclusivement sur Badnet pour chaque journée.

Les inscriptions doivent **IMPERATIVEMENT** être réalisées sur Badnet au plus tard **7 jours avant** la compétition. Aucune inscription ultérieure ne sera acceptée. Toute inscription envoyée par tout autre moyen que l'inscription via Badnet ne sera pas prise en compte.

Aucun joueur non inscrit sur Badnet ne pourra être autorisé à jouer.

Article 3 : Droits d'inscriptions

Les droits d'inscription sont définis dans la fiche tarifaire de la saison.

Le paiement sera effectué directement au trésorier du Comité 76 sur réception de facture adressée aux clubs.

Les droits d'inscription restent acquis au Comité 76 pour tout forfait survenant après la date limite d'inscription sauf forfait lié à un cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée.

Article 4 : Horaires

Chaque journée de RDJ76 se déroule le samedi. L'appel des participants peut commencer à :

- 8h30 pour un début des matches à 9h00 pour une organisation le matin,
- 13h30 pour un début des matches à 14h00 pour une organisation l'après-midi.

La remise des récompenses après la finalisation des classements des tableaux devra être terminée à :

- 13h30 pour une organisation le matin,
- 19h00 pour une organisation l'après-midi.

Pour ce faire l'organisateur garde à sa convenance le nombre de tours qu'il pourra faire dans la durée impartie avec un nombre incitatif de 5 tours. Si la compétition devait dépasser les limites de 13h30 ou 19h00, l'organisateur pourrait l'interrompre avant le début du dernier tour. Aucun tour ne pourrait être interrompu en cours.

Article 5 : gestion de la compétition

La gestion des compétitions au format ronde suisse se fera uniquement par le logiciel Badnet.

Article 6 : Mode opératoire

Si le nombre d'inscrits est compris entre 3 et 6 joueurs : tous les joueurs se rencontrent suivant une poule unique selon un ordre défini par l'organisateur.

Si le nombre d'inscrits est de 7 ou + : la compétition se déroule en cinq tours au maximum. Le niveau d'un joueur est déterminé après chaque tour en fonction de son classement résultant des tours précédents :

- **Tour N°1** : Au premier tour, la définition des rencontres est effectuée par tirage au sort réalisé automatiquement par le fichier de gestion.
- **Classement après chaque tour** : Après le premier tour, et pour chaque tour, les joueurs sont classés, du meilleur au plus faible, en cumulant les matches gagnés (M), les sets gagnés (S) et le différentiel

de points marqués (P: différence entre ses points et les points de l'adversaire comptée positivement pour le gagnant, négativement pour le perdant). Ce classement est établi automatiquement à chaque tour par Badnet.

- **A partir du tour N°2** : le classement du tour N sert à la définition des rencontres du tour N+1 en respectant le principe de faire se rencontrer les joueurs ayant un classement proche. Les rencontres sont définies automatiquement par Badnet.
- **Joueur exempt** : Lorsque le nombre de participants est impair, à chaque tour un joueur exempt est défini par Badnet. Ce joueur ne bénéficie alors d'aucun gain de match (M = 0) de set (S = 0) ou de différence de points (P = 0) pour ce tour.

Article 7 : Volants

Le règlement prévoit des volants plastiques. Les deux joueurs peuvent être d'accord pour jouer avec des volants hybrides ou plumes. En cas de désaccord c'est le règlement qui prévaut.

Les volants seront fournis à égalité par les 2 joueurs.

Article 8 : Terrains

Les tableaux des catégories minibads et poussins uniquement sont disputés sur des terrains spécialement aménagés comme [précisé dans le RGC \(Règlement Général des Compétitions\)](#)

Article 9 : Déroulement des matches

Les matches se déroulent en un set de 21 points, les joueurs changent de demi terrain après que l'un d'entre eux ait atteint 11 points. A 20-égalité le set est prolongé et c'est le camp qui mène avec 2 points d'écart qui gagne le match. Si le score atteint 29-égalité, c'est le camp qui marque le 30^{ème} point qui gagne le match. Un repos de 10 minutes au minimum est obligatoire entre deux matches.

Article 10 : Arbitrage et conseils aux joueurs

Les matches sont disputés en auto-arbitrage ou avec l'aide au comptage d'un volontaire neutre pouvant être non majeur.

Le conseil aux joueurs est autorisé entre les points et lors du changement de demi-terrain.

Article 11 : Classement des joueurs

Le **classement de la journée** de RDJ76 est promulgué pour chaque tableau et pour chaque bassin à l'issue de l'ensemble des matches. Chez les minibads (tableau MB), et dans le cas d'un tableau regroupant poussins garçons et filles (tableau PGF), deux classements distincts hommes et dames sont établis.

Les résultats de chaque journée de RDJ76 sont intégrés dans la base Poona de la FFBaD et interviennent dans le **classement permanent par point hebdomadaire** (CPPH) des joueurs participants en tant que compétition PROMOBAD autorisée.

Article 12 : Récompenses

Des récompenses sont offertes par le Comité 76 et remises à chaque journée à l'ensemble des participants, et des médailles sont remises aux 3 premiers du classement de chaque tableau. Chez les minibads (tableau MB), et dans le cas d'un tableau regroupant poussins garçons et filles (tableau PGF), deux classements distincts hommes et dames sont établis et des médailles sont remises aux 3 premiers de chaque classement.

Article 13 – Réclamation et Recours

Toute réclamation concernant le résultat d'un match ou du classement général de la journée devra être effectuée auprès de l'organisation dans la demi-heure suivant la promulgation des résultats.

En cas de désaccord avec une décision de la commission compétition, un club pourra saisir la commission régionale d'examen des réclamations et litiges qui statue sur les réclamations et litiges survenus au niveau régional (Voir Règlement fédéral d'examen des réclamations et litiges).